

MAIRIE DE THERVAY
39290 THERVAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2026-02-03

L'an deux mille vingt-six, le 27 février à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne, CRETIN Christian,
DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline, PHILIPPON
Franck

ABSENT : BERTOLI Régis.

Secrétaire de séance : CHAMPONNOIS Alain.

Convocation du 20/02/2026 (affichée le 20/02/2026).

**OBJET : REFECTION TOITURE DE L'EGLISE ET DU PRESBYTERE –
actualisation de l'autorisation de programme et des crédits de paiement**

1. Introduction

Le 20 mars 2024 le conseil municipal de Thervay a adopté une autorisation de programme avec l'objectif d'effectuer la réfection des toitures de l'église et de la cure.

Rappel du contexte

L'église et la cure présentent des dégradations importantes, mettant en péril leur étanchéité, leur stabilité et la sécurité des usagers. Les constats ayant motivé le lancement du projet sont notamment :

- Infiltrations d'eau conduisant à la dégradation des murs et plafonds.
- Tuiles manquantes ou fissurées, affectant l'étanchéité globale.
- Dégradation générale des matériaux, rendant indispensables des travaux de grande ampleur.

Une étude de faisabilité menée en 2023 par l'architecte Zioua et le bureau d'étude structure CETEL a confirmé l'urgence d'intervenir.

2. Bilan des actions réalisées durant l'année 2025

En 2025, plusieurs étapes déterminantes ont été réalisées :

- Démontage sécurisé des conduits de fumée contenant de l'amiante.
- Instruction et dépôt de la Déclaration Préalable (DP).
- Finalisation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), publication du marché et analyse des offres.
- Préparation logistique du chantier, dont la durée prévisionnelle est de 11 mois.
- Renforcement du plancher du chœur pour assurer la stabilité structurelle.
- Lancement d'une consultation pour un nouveau conduit de fumée afin de permettre la remise en service de la chaufferie.
- Étude et installation d'un système de déshumidification, en lien avec les conseils de l'abbaye d'Acey.

3. Actions à réaliser en 2026

L'année 2026 constitue une étape de mise en œuvre opérationnelle, avec :

- Poursuite du chantier de réfection des toitures.
- Achèvement du confortement structurel du chœur.
- Finalisation et pose du nouveau conduit de fumée.
- Installation complète et mise en service du système de déshumidification.
- Suivi technique renforcé : réunions de chantier régulières, ajustements techniques, coordination entre entreprises et maîtrise d'œuvre.
- Consolidation des liaisons charpente-couverture, traitement des zones fragilisées et montée en puissance du projet.

2026 est donc une année de plein déploiement, au cours de laquelle les travaux deviennent concrets, visibles et structurants.

4. Subvention et financements

Le projet bénéficie d'un ensemble d'aides publiques et citoyennes :

- Subvention du Département du Jura : 60 000 €.
- Dossier de collecte via la Fondation du Patrimoine, permettant la participation des entreprises et habitants.
- Abondement de la Région Bourgogne-Franche-Comté jusqu'à 12 000 € de dons.
- Dossier de demande d'aide DETR en cours d'instruction par l'État.

Ces financements permettent de limiter le reste à charge pour la commune et de sécuriser la poursuite du programme.

5. Évolution de l'autorisation de programme – crédits de paiements Optimisation de l'enveloppe budgétaire

L'analyse des offres reçues dans le cadre de la consultation a permis de dégager des économies substantielles par rapport à l'estimation initiale du programme.

Grâce à une mise en concurrence efficace, un ajustement précis des prestations et une optimisation technique des travaux, l'enveloppe initiale de 750 000 € peut être revue à la baisse.

La nouvelle enveloppe actualisée de l'APCP est de 622 503 €, soit une diminution de 127 497 € sur l'enveloppe initiale.

Cette révision garantit la continuité du projet tout en améliorant sa soutenabilité financière pour la commune.

Situation des crédits de paiement

- Crédits de paiement consommés en 2025 : 50 203 €.
- Proposition de validation des crédits 2026 et 2027, permettant de poursuivre le programme dans son intégralité, tout en bénéficiant de l'économie réalisée.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ce dossier et à :

1. Approuver la diminution de l'enveloppe de l'APCP, désormais fixée à 622 503 €.
2. Approuver le bilan des crédits de paiement 2025, pour un montant de 50 203 €.
3. Valider les crédits de paiement 2026 et 2027, conformément au tableau annexé.

Le conseil municipal, ayant pris connaissance du rapport établi par M. le maire, et après délibération, décide à l'unanimité :

- **D'approuver la diminution de l'enveloppe de l'APCP, désormais fixée à 622 503 €,**
- **D'approuver le bilan des crédits de paiement 2025, pour un montant de 50 203 €.**
- **De valider les CP 2026 et 2027 conformément au tableau figurant en annexe.**

Pour copie conforme,

Le Maire,
Stéphane ECARNOT



APCP Réfection des toitures de l'église et de la cure de Thervay

A/ Autorisation de programme

durée 3 ans
Enveloppe programme TTC 622 503 €

B/ Crédits de paiement

	Imputation budgétaire	Objet	Réalisé 2024 (TTC)	Réalisé 2025 (TTC)	CP 2026 (TTC)
Mission maitrise d'Œuvre	2031	Mission maitrise d'Œuvre			
		Crédits consommés au 31/12/2025			
		Crédits de paiement		- €	- €
Travaux	21318	Mission maitrise d'Œuvre	2 300 €	23 838 €	30 000 €
		travaux de couverture et VRD			540 000 €
		+ cheminée + voute sous autel		19 923 €	
	2188	+ déshumidificateur		6 442 €	
		Déshumidificateur			
		Crédits consommés au 31/12/2025	2 300 €	50 203 €	
		Crédits de paiement			570 000 €
Crédits consommés au 31/12/2025 - A			2 300 €	50 203 €	
TOTAL crédits de paiement - B				- €	570 000 €

TOTAL € TTC (A+B) 622 503 €

C/ Recette d'investissement

			2025	2026	2027
Subventions perçues	1323	Subvention Département Eglise		30 000 €	
		Subvention Département Presbytère		30 000 €	
	1341	Subvention Etat (DETR)		0 €	0 €
	1328	Fondation du patrimoine + Région		22 000 €	
Autres recettes	10222	FCTVA (14,5%)	334 €	7 279 €	82 650 €

TOTAL € TTC 172 263 €